

N° de division : 18 - Terrebonne  
N° de cour : 700-11-022097-242  
N° de dossier : 41-3104457

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
PREVENTIA TECHNOLOGIES CANADA ULC

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. Preventia Technologies Canada ULC (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée à la province de Québec le 9 décembre 2013. Elle offrait des services d'informatique dans le domaine médical.
2. La direction de la Société attribue ses difficultés financières au gel du marché des liquidités des sociétés de capital-risque et le stress subséquent, suivie par l'épuisement des employés liés un resserrement des conditions d'emploi. Le 10 juillet 2023, la Débitrice a cessé ses opérations et a fermé sa clinique médicale opérant sous le nom d'Algomed Solution Cliniques situé à Saint-Jérôme.
3. Le 16 juillet 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« LFI »).

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants :

Description (non audité - en \$ CAD)	Valeur aux livres	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à ce jour	Notes
Prêts recevables interco	1 927 228 \$	- \$	- \$	1
Remboursement de taxes/impôts	20 000	6 700	-	2
	<u>1 947 228 \$</u>	<u>6 700 \$</u>	<u>- \$</u>	

Notes :

1. Ces comptes sont considérés mauvais étant donné l'insolvabilité ou l'inactivité des sociétés liées.
2. Le Syndic devra vérifier avec les autorités fiscales si les comptes de la Débitrice sont en ordre afin de recevoir les crédits.

### SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. Le Syndic a obtenu certains livres et registres de la Société.
6. Un compte en fidéicommiss à la Banque de Montréal a été ouvert par le Syndic.
7. Il n'y a aucun exercice du commerce par le Syndic.

### SECTION D - Procédures judiciaires

8. Le Syndic a donné l'avis de suspension des procédures aux dossiers de cour suivants :
  - 500-17-129692-243 - CNESST – Normes du travail c. Preventia Technologies Canada ULC
  - 705-22-022329-237 – Ledina Schiavone c Preventia Technologies Canada ULC

### SECTION E - Réclamations prouvables

9. Les réclamations reçues sont les suivantes :

Réclamations prouvables (non audité - en \$ CAD)	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	Notes
Créanciers garantis	1 \$	- \$	
Créanciers ordinaires	2 939 915	382 735	
Créanciers éventuels	50 000	-	1
	<u>2 989 916 \$</u>	<u>382 735 \$</u>	

Notes :

1. Dette éventuelle en lien avec le loyer pour la propriété situé au 180 rue Sainte-Marie, Terrebonne, Qc.

### SECTION F - Réclamations garanties

10. Selon les renseignements fournis par la direction de la Débitrice et les recherches sur le *Registre des droits personnels et réels mobiliers* (RDPRM), le créancier garanti est le suivant, le montant est à déterminer :

Créanciers garantis (non audité - en \$ CAD)	Réclamation estimée	Nature de la garantie
Driven Financial Corporation	1 \$	Hypothèques sur biens mobiliers
	<u>1 \$</u>	

---

### **SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée**

11. Puisque la valeur des actifs réalisables est minimale, le Syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires.

---

### **SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels**

12. Le Syndic révisera les livres et registres et les relevés bancaires de la Débitrice afin d'en faire rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

---

### **SECTION I - Autres sujets**

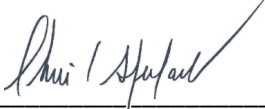
13. Le Syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 3 août 2024.
14. Le Syndic a communiqué avec le Collège des médecins du Québec concernant les dossiers médicaux.
15. Le Syndic a reçu un dépôt d'une tierce partie afin de couvrir les honoraires et déboursés de l'administration.

---

FAIT À MONTRÉAL, ce 2<sup>e</sup> jour d'août 2024.

#### **MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
Preventia Technologies Canada ULC



---

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE  
Responsable de l'actif